

Dossier retraite... Rappel!



Vous approchez de votre retraite? La CSQ offre une session de préparation bien structurée qui répond à vos questions! Cette formation offerte gratuitement à nos membres est fortement recommandée par celles et ceux qui y sont allés dans les dernières années. Votre conjoint(e) peut vous accompagner, mais des coûts de 50\$ s'appliquent. Contactez-nous pour y inscrire.

- 22 et 23 mars 2019, à Terrebonne Hôtel Imperia 2935, boul. de la Pinière Terrebonne, J6X 0A3

Programme d'aide aux employés

En cette période plus grise, nous aimerions vous rappeler que vous disposez d'un programme d'aide aux employés. Le service de réception des appels est **accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année**. Il a l'avantage de fournir une réponse immédiate à la demande de l'employé. Si vous éprouvez des difficultés avec ce programme, avisez-nous!

Les services du PAE respectent les principes de confidentialité, d'anonymat et de volontariat. Vous pouvez faire appel à eux entre autres pour des problèmes professionnels reliés au travail (relations interpersonnelles, violence, traumatisme, harcèlement, réorientation de carrière, épuisement professionnel) des problèmes familiaux (relations parents-enfants, inceste), des problèmes conjugaux (mésentente, violence conjugale, séparation, divorce) et plus encore.

Chaque employé admissible au PAE, qui en éprouve le besoin pourra se prévaloir gratuitement de 4 rencontres par année. Si des services à plus long terme étaient nécessaires, les conseillers du PAE référeront à des ressources professionnelles compétentes. Cependant, les frais de ces consultations seront aux frais de l'employé.

Vous pouvez les contacter au 514-875-0720 ou 1-866-398-9505 ainsi que sur internet : www.monhomeweb.ca.

Saviez-vous que?

Vous vous demandez si vous avez droit à une pause? Selon la clause 8-2.11 de la convention collective, vous avez droit à 15 minutes de pause par demi-journée travaillée, prise vers le milieu de la période. Une demi-journée de travail signifie une période de 3 heures continue.

Donc, une personne qui a une journée de travail de plus de 6 heures a droit à 2 pauses.

Pour nous joindre : 750, 16^e avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7
Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035
site : www.ssepi.lacsq.org Courriel : d88.ssepi@lacsq.org
Programme d'aide aux employées et employés (PAE) Homewood Santé 514-875-0720



L'heure juste



Édition 11, numéro 3 Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 12 novembre 2018

Rester ou ne pas rester? Telle est la nouvelle question...

Stéphane Soumis



Depuis quelque temps, nous assistons à cette remise en question de plusieurs de nos membres qui subissent les contre coups de la pénurie de main-d'œuvre. Pénurie qui sert d'argument pour refuser aux travailleurs d'exercer certains de leurs droits les plus élémentaires. Faut-il rappeler que la pénurie est en partie due au fait que les employés de soutien scolaire ont été laissés pour compte au cours des dernières années. Ils ont vu leurs tâches augmenter et les conditions de travail se détériorer. On demande maintenant au personnel d'en faire encore plus au moment où ceux-ci sont à la limite de l'insupportable. Les conditions de travail sont de plus en plus complexes et exigeantes. Restreindre les perfectionnements ou les congés médicaux en raison de la pénurie du personnel n'est certes pas pour aider à attirer et garder le personnel. Les solutions à la pénurie ne devraient pas inciter les gens à quitter. Pensons plus loin pour trouver des vraies solutions sans créer le problème.

CONVOCATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE

DATE: lundi le 26 novembre 2018

LIEU: école secondaire Saint-Exupéry, 5150 Boulevard Robert, Saint-Léonard, QC H1R 1P9

ACCUEIL: De 18 h 45 à 19 h 00

Serez-vous payé durant les vacances des fêtes?

Pour le bénéfice des **salariés salariés temporaire**, voir la clause qui prévoit la rémunération 2-1.01 B) article 5-2.02 conditions pour l'obtention du paiement des jours chômés/payés.

1^{ère} condition : Avoir travaillé 10 jours depuis son embauche, et ce, avant le jour chômé payé.

2^{ème} condition : Être de retour sur une affectation le 7 janvier 2019.

Pour les salariées et les salariés qui travaillent moins de 15 heures par semaine, les 2 semaines de Noël ne sont pas rémunérées puisque vous bénéficiez d'un 11% sur chacune de vos paies pour tenir compte des avantages sociaux, selon la clause 2-1.01 D).



Élections sur les comités de vie syndicale

Au dernier conseil de liaison, les comités ont été comblés. Il reste de la place pour être substitut, communiquez avec nous si vous voulez donner votre nom.

- **ÉVB** : Chantal Dubois, Maude Lapointe et Josée Nepton
- **Jeunes** : Vicky Donatelli et Jacinthe Laws
- **Condition de la femme** : Chantal Dubois et Annie Perron. Substitut : Annie Daoust
- **Diversité sexuelle** : Annie Bertrand et Annie Daoust
- **RAM** : Nancy Chevalier, Josée Nepton et Karine Rochon. Substitut : Annie Bertrand
- **EHDAA** : Martin Rochette. Substitut : Maryse Beaulé

NB: D'autres comités doivent être comblés à l'assemblée générale le 26 novembre prochain. En effet, ces comités doivent trouver 3 personnes chacun (ainsi que 2 substituts) : finances, élections et médiation.

Pendant ce temps, en conférence de presse ...

Pendant une partie du conseil de liaison, Stéphane Soumis, président de notre syndicat, était en conférence de presse dans le cadre de la tournée de l'exécutif de notre Fédération du personnel de soutien scolaire FPSS-CSQ.

« La pénurie de personnel de soutien scolaire, l'augmentation importante du nombre d'élèves et la concurrence des autres commissions scolaires affectent sérieusement la qualité des services offerts aux élèves et ont des impacts nuisibles sur le personnel. On demande au personnel d'en faire plus avec moins. Les conditions de travail sont de plus en plus lourdes et difficiles », précisait Stéphane Soumis. « Les trois quarts constatent un alourdissement de leur tâche. L'épuisement vient donc s'ajouter au stress engendré par la précarité. Faut-il se surprendre que plus de 80 % de ces personnes se disent exténuées? On le serait à moins », commentait le président du SSÉPI-CSQ.

L'exécutif syndical rencontre régulièrement les personnes déléguées des établissements de la Pointe-de-l'Île pour tenter d'identifier des solutions à la situation actuelle. « Il faut agir à plusieurs niveaux pour attirer une relève dans les écoles et les centres. Il faut également offrir des conditions de travail satisfaisantes pour que le personnel demeure en poste et souhaite poursuivre sa carrière. Nous nous faisons un devoir de soumettre nos solutions à la commission scolaire, car c'est ensemble que nous devons agir pour améliorer les choses », déclare Stéphane Soumis.



Négociation de l'entente locale

Commentaires de Linda Bergeron et Stéphane Turgeon au sujet des rencontres faites à ce jour.

« Dans l'ensemble, ces rencontres ont été menées de façon courtoise des deux parties. Le déroulement des points à l'ordre du jour, y allait rondement de part et d'autre.

En bref, c'est une énonciation de points d'arrangements locaux, d'amener à la négociation afin d'arriver à un terrain d'entente. Pour le moment, ce n'est qu'un survol sans entrer dans les détails; qui devrait se poursuivre par la suite.

Nous sommes conscients des difficultés qui se vivent à la CSPI qui sont omniprésentes. Par contre, nous devons nous mettre sur le mode solution à court, moyen et long terme autant au niveau patronal que syndical. »



Mais où suis-je? Vérifiez la liste!

La liste de priorité d'embauche est maintenant disponible dans votre école, centre ou service ou via votre boîte courriel CSPI. L'affichage est prévu pour une période de **30 jours** comme il est prévu à la clause 2-3.01 des arrangements locaux. Donc, vous avez jusqu'au **5 décembre 2018** pour faire une demande de renseignement ou de correction par écrit à l'attention de Madame Nancy Perron, directrice adjointe des ressources humaines par télécopieur au 514 642-2090.

Comité de la condition des femmes

C'était le 6 décembre 1989

Le 6 décembre 1989 restera à jamais gravé dans l'histoire canadienne. Ce jour-là, en fin d'après-midi, un homme armé entre dans l'École polytechnique de Montréal et tire sur des jeunes femmes. Il en tue 14 et en blesse autant. Il aura lancé aux femmes : « Vous êtes une gang de féministes. J'haïs les féministes. »

Cet événement de violence gratuite envers les femmes a profondément bouleversé la société autant québécoise, canadienne qu'internationale. Cette tragédie a d'ailleurs permis de susciter des réflexions sur les actions à entreprendre pour mettre fin à cette violence envers les femmes qui existe toujours, ici comme partout dans le monde.

En 1991, le Parlement canadien a décrété le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Depuis, cette journée concorde également avec la fin des 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence faite aux femmes qui se déroule du 25 novembre – Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes – au 6 décembre.

Soyez à l'affût des activités pour l'année 2018 de sensibilisation et conscientisation à la violence faite aux femmes et aux filles et d'agir pour l'éliminer sur le site de la Condition féminine Canada : <https://www.swc-cfc.gc.ca/commemoration/vaw-vff/remembrance-commemoration-fr.html>